

modeste salarié—c'est bien la coopérative de crédit et le mouvement coopératif.

Le gouvernement songe-t-il désormais à le faire périr? Il a déjà fait des concessions à la grande entreprise. D'ailleurs, le parti libéral, c'est le parti de la grande entreprise; il l'a toujours été et le sera toujours. Or je me demande si le gouvernement se montre ainsi féroce dans le dessein d'éliminer ces organismes coopératifs et les coopératives de crédit, qui ont tant fait pour l'expansion d'un grand nombre de nos villes, nos entreprises et nos particuliers d'un bout à l'autre du pays. Il me semble que les députés de tous les partis devraient examiner très soigneusement cet aspect du bill et qu'il faudrait proposer des amendements majeurs à ce sujet. Nous ne pouvons laisser s'effondrer les coopératives de crédit et le mouvement coopératif parce que certains ministres ne comprennent pas les besoins des coopératives et des coopératives de crédit au Canada.

M. Prud'homme: Nous en convenons.

M. Harding: Magnifique; je suis très heureux de l'entendre dire. Il est bientôt cinq heures et quand le bill reviendra à la Chambre, j'aborderai plusieurs aspects que je n'approfondirai pas pour l'instant. Toutefois, j'espère que les députés discuteront à fond d'autres aspects du bill au cours du débat.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, comme il est 4h58, je me demande si je ne pourrais pas supposer qu'il est 5 heures, étant donné qu'on doit procéder à l'étude des affaires inscrites au nom des députés, et continuer mon exposé à 8 heures. Au fait, si je prenais la parole jusqu'à 5 heures, j'emploierais les deux minutes qui restent, car j'ai l'intention de parler sur cet amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les honorables députés ont entendu la suggestion de l'honorable député de Joliette. Est-ce que la Chambre est d'accord pour supposer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé—Les instances de l'AMC quant à la formation de médecins—Les mesures envisagées par le gouvernement; le député de Fraser Valley-Ouest (M.

[M. Harding.]

Rose)—Les fruits—La demande d'aide des pomiculteurs de la Colombie-Britannique—La question du dumping des produits agricoles; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrester)—Les ressources naturelles—Les droits miniers sous-marins—Le cas de l'île de Sable.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-22, Loi constituant en corporation la United Bank of Canada, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

Comme il est cinq heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir: avis de motions (documents), bills privés, bills publics.

• (5.00 p.m.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTION (DOCUMENTS)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RAPPORT RECOMMANDANT UNE LIMITE DE 52 SEMAINES AUX PROGRAMMES DE RECYCLAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport présenté par le groupe d'étude du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, recommandant que soit fixée une limite de cinquante-deux semaines à tous les programmes de recyclage de la main-d'œuvre du gouvernement fédéral.

[Traduction]

Dans l'histoire du gouvernement canadien, je crois qu'aucun autre ministère n'a pris de l'ampleur aussi rapidement que celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le nombre de personnes qu'il emploie et les sommes qu'il dépense ont augmenté de façon spectaculaire depuis sa création. Une réponse, déposée il y a une semaine environ, à une question inscrite au *Feuilleton* il y a quelque temps, précise que le nombre de personnes qui trouvent un emploi après y avoir été dirigées par le ministère diminue chaque année depuis l'établissement de celui-ci. On nous dit aussi que le nombre de ceux qui ont trouvé du travail l'an dernier grâce à l'entremise du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est de beaucoup inférieur à celui des chômeurs qui s'en sont trouvés, l'an dernier aussi, en s'adressant à l'ancien service national de placement.

Pourtant, le nombre des fonctionnaires du ministère a augmenté suivant une progression presque géométrique. Les chiffres reçus en réponse à ma question, que je n'ai pas avec moi aujourd'hui, indiquent que le placement d'un chômeur coûtait à l'ancien service de placement environ \$26. L'an dernier, en tenant compte seulement du traitement des fonctionnaires du ministère chargés du placement, les frais ont plus que décuplé. Placer un chômeur coûtait environ \$26 à l'ancien bureau de placement, alors qu'aujourd'hui cela coûte entre \$270 et \$280 au ministère.